



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Garde côtière
canadienne

Canadian
Coast Guard

PUBLICATION DES AVIS AUX NAVIGATEURS ÉDITION DE L'EST

VOL. 37, ÉDITION MENSUELLE N° 05
25 MAI, 2012

Numéro de publication 40063779



Sécurité d'abord, Service constant

Publiée mensuellement par la
GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
www.notmar.gc.ca/abonner

SOMMAIRE

	Page
Partie 1	Renseignements généraux et sur la sécurité..... 1 à 5
Partie 2	Corrections aux cartes 6 à 10
Partie 3	Corrections aux Aides radio à la navigation maritime..... Néant
Partie 4	Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques 11 à 24
Partie 5	Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume 25 à 28

Direction générale des services maritimes
Aides à la navigation

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin= 1 852 mètres (6,076.1 pieds)

1 mille terrestre= 1 609.3 mètres (5,280 pieds)

1 mètre= 3.28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) avant la modification à la carte et dans la partie 1. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées à la main par le Service Hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé, que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois dans la partie 1 de l'Édition mensuelle.

Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a quelques changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion - Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

Service hydrographique du Canada – Information publiée dans la Partie 2 des Avis aux navigateurs.

Les navigateurs sont avisés que seuls les changements les plus importants ayant une incidence directe sur la sécurité à la navigation sont publiés dans la Partie 2 – Corrections aux cartes. Cette limite est nécessaire pour veiller à ce que les cartes demeurent claires et faciles à lire. De ce fait, les navigateurs peuvent observer de légères différences de nature non essentielle en ce qui a trait aux renseignements qui se trouvent dans les publications officielles. Par exemple, une petite modification de la portée nominale ou de la hauteur d'un feu peut ne pas avoir fait l'objet d'une correction cartographique dans les *Avis aux navigateurs*, mais peut avoir été apportée dans le *Livre des feux, des bouées et des signaux de brume*. **En cas de divergence entre les renseignements relatifs aux aides à la navigation fournis sur les cartes du SHC et la publication des *Livre des feux, des bouées et des signaux de brume*, cette dernière doit être considérée comme contenant les renseignements les plus à jour.**

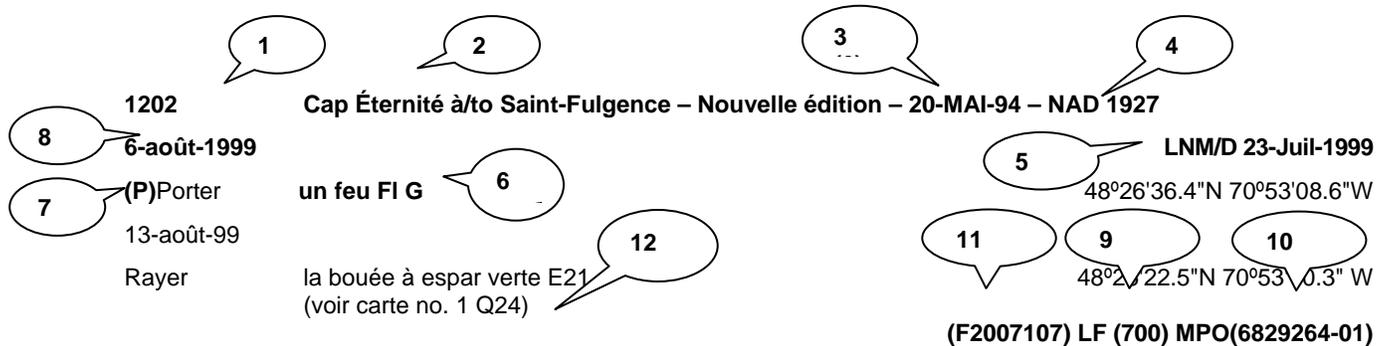
Cartes marines et publications canadiennes - Veuillez consulter l'*Avis No 14 de l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs Avril 2011* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Pour les dates d'édition courante des cartes se référer au site Web suivant:

<http://www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp>

NOTA: This publication is also available in English.

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES - PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes. Les utilisateurs sont invités à consulter la carte 1, Symboles, abréviations et autres termes, du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes. L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2.



- 1 - Numéro de la carte
- 2 - Titre de la carte
- 3 - Date de la dernière nouvelle édition de la carte
- 4 - Système de référence géodésique
- 5 - Dernière correction
- 6 - Modification de la carte

- 7 - Type d'avis
- 8 - Date de la correction hebdomadaire de la carte
- 9 - Numéro du Livre des feux
- 10 - Numéro de référence du SHC
- 11 - Numéro de référence de la GCC
- 12 - Numéro de référence Carte no. 1

La dernière correction est identifiée par **LNM/D** ou (**L**) dernier (**N**)Avis aux (**M**)navigateurs / **D**ate. On exprime ce numéro soit dans l'ancien format des Avis (ex.: 594/99) ou dans le format jour-mois-année qui est la date reconnue comme la date de correction hebdomadaire de la carte présentée dans le diagramme ci-dessus sous l'item (8).

**Avis aux Navigateurs - Édition mensuelle de l'Est
Édition 05/2012**

MISE EN GARDE

AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS)

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou annulés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

La liste des Avis à la navigation en vigueur est publiée sur une base hebdomadaire et est disponible aux bureaux locaux de la Garde côtière canadienne.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec vos centres régionaux de diffusion des avis à la navigation (AVNAV).

Terre Neuve

Pêches et Océans Canada
Garde côtière canadienne
Centre SCTM de St. John's
Case postale 5667
ST JOHN'S, NL A1C 5X1
Téléphone: (709) 772-2083 / 2106
Facsimilé: (709) 772-5369

Québec

Pêches et Océans Canada
Garde côtière canadienne
Centre SCTM de Montréal
101, boulevard Roland Therrien, 5e étage
LONGUEUIL, QC
J4H 4B9
Téléphone: (450) 928-6174
Facsimilé: (450) 928-4547

Opsavis@dfo-mpo.gc.ca
Site Web: www.marinfo.gc.ca

Maritimes

* Pêches et Océans Canada
Garde côtière canadienne
Centre SCTM de Sydney
Case postale 8630
SYDNEY, NS B1P 6K7
Téléphone: (902) 564-7751 ou 1-800-686-8676
Facsimilé: (902) 564-2446
Courriel: notshipssyd@mar.dfo-mpo.gc.ca

Centre & Arctique

* Pêches et Océans Canada
Garde côtière canadienne
Services de communications et trafic maritimes
Bureau des Avis à la navigation série « C »
401 rue King Ouest,
PRESCOTT, ON K0E 1T0
Téléphone: 613 925 0666 ou 1-800-265-0237
Facsimilé: 613 925 4519
Courrier électronique : NotshipC&A@DFO-MPO.GC.CA
Site Web: http://www.ccg-qcc.gc.ca/fra/GCC/Accueil_notship

* Pêches et Océans Canada
Garde côtière canadienne
Centre SCTM de Iqaluit
Case postale 189
IQALUIT, NU X0A 0H0
Téléphone: (867) 979-5269
Facsimilé: (867) 979-4264

* **Services disponibles en français et en anglais.**

ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS

ACCÈS WEB

Nous offrons une fonction qui permet aux abonnés à notre service en ligne de recevoir la version électronique mensuelle intégrale des Avis aux navigateurs. Nous tenons également à encourager nos clients à visiter le site Web <http://www.notmar.gc.ca/abonner/> pour s'abonner à ce nouveau service.

Les utilisateurs qui souhaitent recevoir des mises à jour pour leurs cartes peuvent créer un « profil d'utilisateur » à partir du site Web - <http://www.notmar.gc.ca/search/mycharts-eng.php?czoxOToibnRtPXN0ZXBfb25lJmxbmc9ZSI7> .

Cet attribut permet aux usagers d'enregistrer les cartes marines qu'ils possèdent. Les personnes inscrites sont automatiquement avisées via un courriel lorsqu'un Avis aux navigateurs qui touche ses cartes est publié

INDEX

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC.....	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES DU TYPE IMPRESSION SUR DEMANDE - UTILISATION ET SOINS À APPORTER.....	2
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES.....	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES.....	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - TRANSPORTS CANADA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION - SÉVCM.....	2
*507(P) CARAQUET HARBOUR, BAIE DE SHIPPEGAN AND/ET MISCOU HARBOUR – BOUÉE À ÊTRE ENLEVÉE.....	5
*506 GREAT LAKES/GRANDS LACS - PRÉAVIS DE 24 HEURES.....	4
*505 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATION À L'ÉDITION ANNUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS - 2012 - MODIFICATION À L'AVIS 5 - LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES SUR LES HABITATS DES GRANDS MAMMIFÈRES MARINS.....	3
*501 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION.....	2
*502 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION - DIXON ENTRANCE.....	3
*503 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION - BAIE DE FUNDY / GOLFE DU MAINE.....	3
*504 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - INSTRUCTIONS NAUTIQUES - PAC 201 - JUAN DE FUCA STRAIT AND STRAIT OF GEORGIA, FIRST EDITION, EST MAINTENANT DISPONIBLE EN VERSION IMPRESSION SUR DEMANDE (ISD).....	3

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
1234	6				
1312	6				
1313	6				
1314	6				
1431	6, 7				
1432	7				
2400	4				
4003	7				
4011	7				
4012	7				
4098	7				
4099	8				
4233	8				
4234	8				
4313	5				
4367	8, 9				
4498	9				
L/C4845	9				
4956	9				
7920	10				
8007	10				

Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 05/2012

PARTIE 1
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC.

Les annexes graphiques en couleurs Web sont mises gratuitement à disposition du navigateur. Étant donné la bonne qualité de la plupart des imprimantes, l'impression des annexes graphiques devrait être de bon niveau. Les annexes graphiques seront disponibles en temps réel et dans le monde entier.

Le SHC répondra volontiers à vos commentaires sur ce service que vous pourrez faire parvenir à shcinfo@dfo-mpo.gc.ca

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES.

Le cumulatif des avis de corrections cartographiques est désormais accessible à <http://www.notmar.gc.ca/rechercher/notmar-fra.php>

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES.

ÉDITIONS DES CARTES

Les trois termes définis ci-dessous sont utilisés pour indiquer le genre de publication.

CARTE NOUVELLE - "NEWCHT"

La première publication d'une carte marine canadienne couvrant une zone qui n'avait pas encore été représentée à l'échelle indiquée ou couvrant une zone différente de celle couverte par une carte existante.

NOUVELLE ÉDITION - "NEWEDT"

Nouvelle édition d'une carte existante, contenant des modifications essentielles pour la navigation en plus de celles signalées dans les Avis aux navigateurs, et annulant par conséquent les éditions en service.

RÉIMPRESSIONS

Un nouveau tirage de l'édition en vigueur d'une carte sur laquelle aucune modification importante pour la navigation n'a été incorporée à l'exception de celles diffusées préalablement dans les Avis aux navigateurs. Elle peut faire également l'objet de modifications provenant d'autres sources mais qui ne sont pas considérées comme essentielles à la navigation. Les tirages antérieurs de la même édition restent toujours en vigueur.

Les dates courantes d'édition des cartes peuvent être consultées à <http://www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp>

PARTIE 1
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

**SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES DU TYPE IMPRESSION SUR DEMANDE -
UTILISATION ET SOINS À APPORTER.**

Contexte

Le Service hydrographique du Canada (SHC) met à la disposition du public des cartes marines comme moyen d'assurer une navigation sécuritaire tout en considérant les impératifs financiers. Par conséquent, le SHC poursuit l'extension de son portfolio de cartes à impression sur demande (ISD). Ces cartes sont facilement reconnaissables à leur papier plus blanc et à l'écusson coloré du Service hydrographique du Canada. Cette nouvelle technologie permet au SHC d'imprimer ses cartes de manière plus efficace, tout en améliorant le contenu grâce à la rapidité avec laquelle on peut ajouter de nouvelles et importantes informations. La technologie ISD permet d'offrir aux clients des cartes mises à jour et sans le cumul de corrections manuelles, ni d'annexes graphiques collées. De plus, cette technologie permet d'éviter l'épuisement de stock que l'on peut connaître avec la méthode d'impression lithographique et les méthodes d'entreposage conventionnelles. En cas d'urgence nationale, le SHC peut répondre adéquatement aux demandes des autorités en fournissant les meilleures informations disponibles et ce, en un minimum de temps.

Soins à apporter à votre carte ISD

Le SHC conseille vivement à ses clients de traiter les cartes ISD avec plus de soin que les cartes lithographiques conventionnelles. N'utilisez que des crayons à mine HB et exercez une pression modérée lors de l'inscription d'information sur les cartes ISD. Des tests ont révélés que l'utilisation d'une gomme à effacer particulière (de couleur dorée et de forme cubique) était plus efficace que tout autre produit. Cette gomme est également efficace sur les cartes marines imprimées selon le procédé lithographique.

**SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - TRANSPORTS CANADA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION -
SÉVCM.**

Nous informons les navigateurs que le SÉVCM (*ECDIS*) pourrait ne pas afficher certains hauts-fonds lorsqu'il est utilisé en mode « affichage de base » ou « standard ». La planification de route et les alertes pour ces hauts-fonds pourraient ne pas s'activer. Afin d'assurer une navigation sécuritaire et afin d'obtenir la confirmation que la route planifiée est libre de tout danger, les navigateurs devraient effectuer une inspection visuelle de la route planifiée et de tout écart par rapport à cette dernière, à l'aide du SÉVCM (*ECDIS*) configuré de manière à afficher « toutes les données ». Nous déconseillons aux navigateurs de se fier uniquement à la fonction de vérification de croisière automatisée.

***501 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION.**

PRODUIT EN CIRCULATION	
NUMERO CEN S-57	TITRE DE LA CARTE
CA370518	Portland Canal and/et Observatory Inlet
CA570080	Stewart
CA470268	Alice Arm
CA470269	Nass Bay
CA376106	Cape Pine to/à Renews Harbour
CA579007	Pointe-Noire
CA579008	Sept-Îles
CA579211	Havre-aux-Maisons

PARTIE 1
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

***502 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION - DIXON ENTRANCE.**

En vue de se conformer aux pratiques internationales en la matière, le Canada et les États-Unis d'Amérique ont convenu d'éliminer les couvertures cartographiques chevauchantes des cartes électroniques de navigation (CÉN). La nouvelle zone à faire l'objet de cette mesure est celle de Dixon Entrance. Ce nouveau dispositif de couverture de CÉN amènera chaque pays à apporter des modifications à ses zones respectives couvertes, de manière à ce qu'il n'y ait qu'une seule carte marine couvrant une région donnée et à une échelle donnée. Pour afficher ces nouvelles limites, voir **Messages importants** : Élimination du chevauchement Canada - É.-U. au <http://www.charts.gc.ca/index-fra.asp> et sélectionnez Pacifique – Dixon Entrance.

Ces modifications entreront en vigueur le 26 juillet 2012, à 0000, Temps universel coordonné (TUC).

***503 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION - BAIE DE FUNDY/GOLFE DU MAINE.**

En vue de se conformer aux pratiques internationales en la matière, le Canada et les États-Unis d'Amérique ont convenu d'éliminer les couvertures cartographiques chevauchantes des cartes électroniques de navigation (CÉN). La nouvelle zone à faire l'objet de cette mesure est celle de la Baie de Fundy/Golfe du Maine. Ce nouveau dispositif de couverture de CÉN amènera chaque pays à apporter des modifications à ses zones respectives couvertes, de manière à ce qu'il n'y ait qu'une seule carte marine couvrant une région donnée et à une échelle donnée. Pour afficher ces nouvelles limites, voir **Messages importants** : Élimination du chevauchement Canada - É.-U. au <http://www.charts.gc.ca/index-fra.asp> et sélectionnez Atlantique.

Ces modifications entreront en vigueur le 26 juillet 2012, à 0000, Temps universel coordonné (TUC).

***504 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - INSTRUCTIONS NAUTIQUES - PAC 201 - JUAN DE FUCA STRAIT AND STRAIT OF GEORGIA, FIRST EDITION, EST MAINTENANT DISPONIBLE EN VERSION IMPRESSION SUR DEMANDE (ISD).**

Le fascicule des Instructions nautiques *PAC 201 - Juan de Fuca Strait and Strait of Georgia, First Edition, 2012* est maintenant offert en publication impression sur demande (ISD).

Ce nouveau fascicule annule et remplace les Chapitres 1 à 5 et le chapitre 7, paragraphes 1-121 et 203-383 du *Sailing Directions for British Columbia Coast (South Portion), Volume 1, Seventeenth Edition, 2004*.

Les fascicules ISD sont mis à jour à l'aide des Avis aux navigateurs jusqu'à la date d'impression.

Le prix du *PAC 201, First Edition*, est \$26.95. Vous pouvez vous procurer un exemplaire via les dépositaires autorisés du SHC.

***505 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATION À L'ÉDITION ANNUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS - 2012 - MODIFICATION À L'AVIS 5 - LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES SUR LES HABITATS DES GRANDS MAMMIFÈRES MARINS.**

AVIS 5

A5 - Page 3 de 5

MODIFIER

Grand Manan Basin
Critical Habitat

Bassin Grand Manan
Habitat critique

PARTIE 1
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

1	44° - 49' N	66° - 27' W
2	44° - 49' N	66° - 27' W
3	44° - 40' N	66° - 17' W
4	44° - 33' N	66° - 22' W
5	44° - 49' N	66° - 27' W
6	44° - 29' N	66° - 37' W
7	44° - 29' N	66° - 37' W

POUR LIRE

Grand Manan Basin
Critical Habitat

Bassin Grand Manan
Habitat critique

1	44° 49' N	66° 27' W
2	44° 47' N	66° 17' W
3	44° 40' N	66° 17' W
4	44° 33' N	66° 22' W
5	44° 29' N	66° 30' W
6	44° 29' N	66° 37' W
7	44° 42' N	66° 37' W

***506 GREAT LAKES/GRANDS LACS - PRÉAVIS DE 24 HEURES.**

Référence carte : 2400

De nouvelles exigences en matière de déclarations ont été introduites par les autorités canadienne et américaines en vertu du Règlement sur la sécurité de la navigation dans les rivières St. Clair et Détroit et du CFR 33, Règle de navigation 162.130 relative aux eaux de communication entre le lac Huron et le lac Érié dès à présent, tous les navires commerciaux désignés comme pétroliers ou comme ensembles remorqueurs-chalands-citerne transportant des marchandises dangereuses aux termes des règlements de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) doivent donner un préavis de 24 heures avant d'entrer ou de transiter dans la zone de trafic de Sarnia située entre le haut-fond sud-est sur le lac Érié et Harbour Beach sur le lac Huron.

Les navires doivent fournir les renseignements suivants:

- 1- Nom du navire
- 2- Destination
- 3- Nature des marchandises dangereuses
- 4- Quantité de marchandises dangereuses
- 5- Heure d'arrivée prévue aux entrées du secteur ou,
- 6- Heure de départ prévue de l'intérieur du secteur
- 7- Port de destination à l'intérieur du secteur et heure d'arrivée ou de départ prévue de ladite destination
- 8- Si déchargement ou chargement de la cargaison il y a à l'intérieur du secteur, caractéristiques de la cargaison.

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 05/2012**

**PARTIE 1
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

Les navires qui sont amarrés à l'intérieur de la zone de trafic de Sarnia doivent fournir ces renseignements 24 heures avant le départ dans l'éventualité où une heure de départ prévue changerait de plus de trois heures, les navires concernés doivent informer Sarnia Traffic immédiatement lorsque le changement est connu.

L'information ou un rapport peuvent être donnés à Sarnia Traffic sur les fréquences de secteur désignées, ou être télécopiés aux deux numéros suivants:

ÉTATS-UNIS : 313-568-9581
CANADA : 519-337-2498

***507(P)CARAQUET HARBOUR, BAIE DE SHIPPEGAN AND/ET MISCOU HARBOUR - BOUÉE À ÊTRE ENLEVÉE.**

Référence: Carte 4313

La Garde côtière canadienne se propose d'abandonner de façon permanente l'aide à la navigation suivante :

Miscou bouée à espar rouge, ED2 (47°53'36.2"N 64°34'27.4"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis, à

Sandra Inglis, Surintendante régionale intérimaire
Aides à la navigation,
Garde côtière canadienne,
B.P. 1000,
Dartmouth, NS, B2Y 3Z8,
Courriel : Sandra.inglis@dfo-mpo.gc.ca
Téléphone:(902)426-3151

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(G2012-049)

Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 05/2012

PARTIE 2
CORRECTIONS AUX CARTES

1234 - Cap de la Tête au Chien au/to Cap aux Oies - Nouvelle édition - 04-NOV-2011 - NAD 1983

18-MAI-2012 LNM/D. 30-MARS-2012
Rayer le texte ODAS/SADO 47°38'05.0"N 070°06'28.0"W
(Voir la carte n° 1, Q58)
MPO(6408613-01)
Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation: CA379029

Rayer le texte ODAS/SADO 47°30'29.5"N 070°01'42.5"W
(Voir la carte n° 1, Q58)
MPO(6408613-02)
Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation: CA379029

1312 - Lac Saint-Pierre - Nouvelle édition - 08-JUIN-2007 - NAD 1983

25-MAI-2012 LNM/D. 25-NOV-2011
Porter une profondeur de 1 mètre 4 décimètres 46°14'36.2"N 072°46'10.6"W
(Voir la carte n° 1, I10)
MPO(6408580-01)
Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation : CA479129

Porter une profondeur de 4 mètres 2 décimètres 46°11'22.8"N 072°54'09.9"W
(Voir la carte n° 1, I10)
MPO(6408586-01)
Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation : CA479129

1313 - Batiscan au/to Lac Saint-Pierre - Nouvelle édition - 02-FEV-2007 - NAD 1983

18-MAI-2012 LNM/D. 13-AVR-2012
Rayer la balise de jour orange BnOr 46°28'09.1"N 072°13'09.5"W
(Voir la carte n° 1, Q81, Qb)
(Q2012050) MPO(6408582-01)
Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation : CA479014

25-MAI-2012 LNM/D. 18-MAI-2012
Rayer la profondeur de 12 mètres 9 décimètres 46°18'08.2"N 072°33'56.9"W
(Voir la carte n° 1, I10)
MPO(6408586-02)
Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation : CA479014

Porter une profondeur de 12 mètres 5 décimètres 46°18'05.7"N 072°33'59.9"W
(Voir la carte n° 1, I10)
MPO(6408586-03)
Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation : CA479014

1314 - Donnacona à/to Batiscan - Nouvelle édition - 15-FEV-2008 - NAD 1983

18-MAI-2012 LNM/D. 20-AVR-2012
Rayer la balise de jour orange BnOr 46°28'09.1"N 072°13'09.5"W
(Voir la carte n° 1, Q81, Qb)
(Q2012050) MPO(6408582-01)

1431 - Canal de Beauharnois - Carte nouvelle - 17-JAN-2003 - NAD 1983

18-MAI-2012 LNM/D. 17-JUIN-2011
Rayer la bouée à espar d'avertissement privée jaune 45°14'30.0"N 074°12'29.4"W
(Voir la carte n° 1, Qm, Q70)
(B2012002) MPO(6603767-01)
Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation : CA473300

Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 05/2012

PARTIE 2
CORRECTIONS AUX CARTES

- Rayer la bouée à espar d'avertissement privée jaune 45°14'03.0"N 074°12'04.0"W
(Voir la carte n° 1, Qm, Q70)
(B2012003) MPO(6603768-01)
Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation : CA473300
- Rayer la bouée à espar d'avertissement privée jaune 45°14'37.2"N 074°12'25.2"W
(Voir la carte n° 1, Qm, Q70)
(B2012004) MPO(6603769-01)
Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation : CA473300
- 1432 - Lac Saint-François/Lake St. Francis A-B - Feuille 1 - Carte nouvelle - 09-JUIL-1999 - NAD 1983**
18-MAI-2012 LNM/D. 10-FEV-2012
- Rayer la bouée à espar d'avertissement privée jaune 45°14'30.0"N 074°12'29.4"W
(Voir la carte n° 1, Qm, Q70)
(B2012002) MPO(6603767-01)
- Rayer la bouée à espar d'avertissement privée jaune 45°14'03.0"N 074°12'04.0"W
(Voir la carte n° 1, Qm, Q70)
(B2012003) MPO(6603768-01)
- Rayer la bouée à espar d'avertissement privée jaune 45°14'37.2"N 074°12'25.2"W
(Voir la carte n° 1, Qm, Q70)
(B2012004) MPO(6603769-01)
- 4003 - Cape Breton to/à Cape Cod - Nouvelle édition - 21-MARS-2003 - NAD 1983**
18-MAI-2012 LNM/D. 24-FEV-2012
- Déplacer la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune FI (4) Y, marquée de 42°09'03.8"N 069°49'00.3"W
44018
(Voir la carte n° 1, Q58)
à 42°07'55.9"N 069°37'46.2"W
MPO(6305982-02)
Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation : CA176140
- 4011 - Approches to/Approches à Bay of Fundy/Baie de Fundy - Feuille 1 - Nouvelle édition - 03-JAN-2003 - NAD 1983**
25-MAI-2012 LNM/D. 06-JAN-2012
- Rayer la légende BELL vis-à-vis la bouée charpente de tribord à cloche 44°10'13.0"N 066°27'01.3"W
lumineuse rouge FIR
(F2012008) LF(225) MPO(6305979-01)
Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation: CA276206
- 4012 - Yarmouth to/à Halifax - Nouvelle édition - 14-FEV-2003 - NAD 1983**
25-MAI-2012 LNM/D. 13-JAN-2012
- Rayer la légende BELL vis-à-vis la bouée charpente de tribord à cloche 44°10'13.0"N 066°27'01.3"W
lumineuse rouge FIR
(F2012008) LF(225) MPO(6305979-01)
Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation : CA276800
- 4098 - Sable Island/Île de Sable - Nouvelle édition - 30-NOV-2001 - NAD 1983**
18-MAI-2012 LNM/D. 07-AOÛT-2009
- Porter une bouée sphérique privée jaune, Priv 43°51'28.5"N 060°11'30.0"W
(Voir la carte n° 1 Q22)
MPO(6305977-01)
Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation: CA376289

Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 05/2012

PARTIE 2
CORRECTIONS AUX CARTES

- 4099 - Sable Island/Île de Sable, Western Portion/Partie Ouest - Nouvelle édition - 28-DEC-2001 - NAD 1983**
18-MAI-2012 LNM/D. 22-JUIL-2011
Porter une bouée sphérique privée jaune, Priv 43°51'28.5"N 060°11'30.0"W
(Voir la carte n° 1 Q22)
MPO(6305977-01)
- 4233 - Cape Canso to/à Country Island - Carte nouvelle - 11-JAN-1991 - NAD 1983**
04-MAI-2012 LNM/D. 17-FEV-2012
Rayer la limite masquée et la légende Light obscured west of this line / entre 45°12'28.9"N 061°09'31.9"W
Le feu est masqué à l'ouest de cette ligne
(Voir la carte n° 1, P43)
et 45°11'46.3"N 061°10'35.4"W
LF(657) MPO(6305922-01)
Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation: CA376067
- Porter une limite masquée et la légende Light obscured west of 034½° / entre 45°12'28.9"N 061°09'31.9"W
Le feu est masqué à l'ouest de 034½°
(Voir la carte n° 1, P43)
et 45°11'06.2"N 061°10'52.3"W
LF(657) MPO(6305922-02)
Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation: CA376067
- 11-MAI-2012 LNM/D. 04-MAI-2012
Modifier FR 6m 8M pour lire FIR vis-à-vis le feu 45°08'43.2"N 061°36'09.2"W
(Voir la carte n° 1, P1)
(G2012026) LF(638) MPO(6305969-01)
- 4233 - Whitehead Harbour - Carte nouvelle - 11-JAN-1991 - NAD 1983**
04-MAI-2012 LNM/D. 17-FEV-2012
Rayer la limite masquée et la légende Light obscured west of this line / entre 45°12'28.9"N 061°09'31.9"W
Le feu est masqué à l'ouest de cette ligne
(Voir la carte n° 1, P43)
et 45°11'46.3"N 061°10'35.4"W
LF(657) MPO(6305922-01)
Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation: CA476069
- Porter une limite masquée et la légende Light obscured west of 034½° / entre 45°12'28.9"N 061°09'31.9"W
Le feu est masqué à l'ouest de 034½°
(Voir la carte n° 1, P43)
et 45°11'06.2"N 061°10'52.3"W
LF(657) MPO(6305922-02)
Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation: CA476069
- 4234 - Country Island to/à Barren Island - Carte nouvelle - 10-AVR-1987 - NAD 1983**
11-MAI-2012 LNM/D. 12-AOÛT-2011
Modifier FR 6m 8M pour lire FIR vis-à-vis le feu 45°08'43.2"N 061°36'09.2"W
(Voir la carte n° 1, P1)
(G2012026) LF(638) MPO(6305969-01)
Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation : CA376109
- 4367 - Flint Island to/à Cape Smokey - Nouvelle édition - 03-AVR-2003 - NAD 1983**
04-MAI-2012 LNM/D. 24-FEV-2012
Rayer le feu d'alignement antérieur FY 22ft 46°26'42.0"N 060°27'40.1"W
(Voir la carte n° 1Pe)
LF(845.7) MPO(6305963-01)

Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 05/2012

PARTIE 2
CORRECTIONS AUX CARTES

Rayer	le feu d'alignement postérieur FY 32ft, l'alignement de route et la légende 111° 291° (Voir la carte n° 1Pe)	46°26'42.7"N 060°27'42.8"W
		(G2012024) LF(845.8) MPO(6305963-02)
Porter	un feu d'alignement antérieur FY 24ft (Voir la carte n° 1Pe)	46°26'41.2"N 060°27'38.7"W
		LF(845.7) MPO(6305963-03)
Porter	un feu d'alignement postérieur FY 35ft (Voir la carte n° 1Pe)	46°26'42.1"N 060°27'42.2"W
		(G2012024) LF(845.8) MPO(6305963-04)
Porter	un alignement de route 111° du feu d'alignement postérieur et la légende 111° - 291° (Voir la carte n° 1Pe)	entre 46°26'42.1"N 060°27'42.2"W
		et 46°26'05.6"N 060°25'24.5"W
	La partie utilisable de est à l'est de la longitude 60°27'30"W.	(G2012024) LF(845.8) MPO(6305963-05)

4498 - Pugwash Harbour and approches/et les approches - Nouvelle édition - 20-JUIN-2003 - NAD 1983

04-MAI-2012		LNMD. 11-MARS-2011
Modifier	FG 82ft pour lire FG 92ft vis-à-vis le feu (Voir la carte n° 1 P16)	45°51'01.4"N 063°40'48.6"W
		(G2010196) LF(928) MPO(6305967-01)

4498 - Pugwash Harbour - Nouvelle édition - 20-JUIN-2003 - NAD 1983

04-MAI-2012		LNMD. 11-MARS-2011
Modifier	FG 82ft pour lire FG 92ft vis-à-vis le feu (Voir la carte n° 1 P16)	45°51'01.4"N 063°40'48.6"W
		(G2010196) LF(928) MPO(6305967-01)

L/C4845 - Fermeuse Harbour - Nouvelle édition - 12-SEPT-1997 - NAD 1983

25-MAI-2012		LNMD. 09-AVR-2010
Déplacer	une bouée à espar de tribord lumineuse rouge QR, marquée MK2 (Voir la carte n° 1 la section Q 24.)	de 46°58'05.0"N 052°54'42.0"W
		à 46°58'10.0"N 052°54'41.0"W
		(N2012007) LF(510.1) MPO(6305978-01)
	Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation: CA476073	

4956 - Cap-aux-Meules - Nouvelle édition - 02-SEPT-2011 - NAD 1983

11-MAI-2012		LNMD. 02-MARS-2012
Rayer	la profondeur de 3 mètres 5 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	47°22'35.6"N 061°51'27.6"W
		MPO(6408593-01)
	Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation : CA579046	
Porter	une profondeur de 2 mètres 8 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	47°22'35.9"N 061°51'27.7"W
		MPO(6408593-02)
	Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation : CA579046	

Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 05/2012

PARTIE 2
CORRECTIONS AUX CARTES

7920 - Slidre Fiord - Feuille 1 - Nouvelle édition - 27-AVR-1984 - NAD 1983

18-MAI-2012		LNM/D. (132-1991)
Rayer	une sonde de 28.7 mètres et texte PA, Rep 1990 (Voir la carte n° 1, I 10 et I 3.2)	79°57'13.0"N 085°42'00.0"W
		<i>MPO(6603770-01)</i>
Rayer	une sonde de 80 mètres (Voir la carte n° 1, I10)	79°57'11.0"N 085°41'55.0"W
		<i>MPO(6603770-02)</i>
Porter	une profondeur de 14.8 mètres (Voir la carte n° 1, I 10)	79°57'13.6"N 085°41'39.4"W
		<i>MPO(6603770-03)</i>

**8007 - Halifax to/à Sable Island/Île de Sable, Including/y compris Emerald Bank/Banc d'Émeraude and/et Sable Island
Bank/Banc de l'Île de Sable - Nouvelle édition - 30-AOÛT-2002 - NAD 1983**

18-MAI-2012		LNM/D. 25-NOV-2011
Porter	une bouée sphérique privée jaune, Priv (Voir la carte n° 1 Q22)	43°51'28.5"N 060°11'30.0"W
		<i>MPO(6305977-01)</i>

PARTIE 4
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Arctique canadien, volume II, quatrième édition, 1985 —

Chapitre VII — Paragraphe 39, après « une altitude de »

Supprimer : « 700 pieds ... sur la carte »

Remplacer par : 650 pieds (198 m)

(C2012-034.01)

Chapitre VII — Paragraphe 42, après « dans le NW de la pointe Morin »

Supprimer : « , mais on signale ... 7 brasses (12,8 m) »

Remplacer par : mais il est couvert de 9 pieds (2,8 m) d'eau; un haut-fond
couvert de 39,6 pieds (12,1 m) d'eau

(C2012-034.02)

ATL 100 — Renseignements généraux — Côte atlantique, deuxième édition, 2007 —

Aux versos des couvertures avant et arrière

Supprimer : **Garde côtière canadienne**

(N2012-05.6)

ANNEXE — Plan de route

Supprimer : **MRSC ST. JOHN'S**

(N2012-05.7)

ATL 101 — Terre-Neuve — Côtes Nord-Est et Est, première édition, 1997 —

Aux versos des couvertures avant et arrière

Supprimer : **Garde côtière canadienne**

(N2012-04.0)

Chapitre 1 — Paragraphe 154, après « aurait été enlevé. » (ré : correction émise dans l'Édition mensuelle n° 12/2011)

Ajouter : Un **feu** (252), reposant sur un mât, est placé sur
l'extrémité Sud d'une petite presqu'île s'avancant
en direction SE depuis Scott Point.

(N2012-04.1)

Chapitre 2 — Paragraphe 435.1, après « ou par l'entremise du » (ré : correction émise dans l'Édition mensuelle n° 8/1999)

Supprimer : CSSM à St. John's

Remplacer par : Centre conjoint de coordination de sauvetage (JRCC) à
Halifax

(N2012-04.2)

Chapitre 3 — Paragraphe 143, dernière ligne

Ajouter : Une **bouée** lumineuse de bâbord (372.63), marquée
« DX5 », et une **bouée** lumineuse de tribord
(372.62), marquée « DX6 », jalonnent le chenal qui
passe dans Stag Harbour Tickle, à l'Est de Stag
Rock.

(N2012-04.3)

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 05/2012**

**PARTIE 4
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES**

- Chapitre 3 — Paragraphe 224
Supprimer : « Un **feu** (407) ... grand îlot. »(N2012-04.4)
- Chapitre 3 — Paragraphe 384
Supprimer : CSSM de St. John's
Remplacer par : Centre conjoint de coordination de sauvetage (JRCC) à
Halifax(N2012-04.5)
- ANNEXE — Plan de route
Supprimer tous les renseignements sous la colonne intitulée « **EST** »
Remplacer par : **MARITIMES**
- JRCC HALIFAX
1-800-565-1582
1-902-427-8200
- TERRE-NEUVE-
ET-LABRADOR**
JRCC HALIFAX
1-800-563-2444
1-709-772-5151(N2012-05.8)
- ANNEXE — Plan de navigation, près du haut de la page A-2 (version impression sur demande)
Supprimer : ou le Centre secondaire de sauvetage maritime (MRSC)(N2012-04.6)
- ANNEXE — Plan de navigation, page A-2 (version impression sur demande)
Supprimer : Centre secondaire de sauvetage maritime de St. John's
Remplacer par : Centre conjoint de coordination de sauvetage de Halifax(N2012-04.7)
- ATL 102 — Terre-Neuve — Côtes Est et Sud, deuxième édition, 2008 —
- Aux versos des couvertures avant et arrière
Supprimer : **Garde côtière canadienne**(N2012-02.7)
- Chapitre 2 — Paragraphe 160, après « ou par l'entremise du »
Supprimer : Centre de sauvetage maritime de St. John's (MRSC, St. John's)
Remplacer par : Centre conjoint de coordination de sauvetage (JRCC) à
Halifax(N2012-02.8)
- Chapitre 6 — Paragraphe 42, après « aussi communiquer auprès »
Supprimer : de MRSC St. John's
Remplacer par : du Centre conjoint de coordination de sauvetage (JRCC) à
Halifax(N2012-02.9)

Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 05/2012

PARTIE 4
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

ANNEXE — Plan de navigation, près du haut de la page A-2
Supprimer : ou le Centre secondaire de sauvetage maritime (MRSC)

(N2012-03.0)

ANNEXE — Plan de navigation, page A-2
Supprimer : Centre secondaire de sauvetage maritime de St. John's
Remplacer par : Centre conjoint de coordination de sauvetage de Halifax

(N2012-03.1)

ATL 103 — Terre-Neuve — Côte Sud-Ouest, deuxième édition, 2010 —

Aux versos des couvertures avant et arrière
Supprimer : **Garde côtière canadienne**

(N2012-04.8)

Chapitre 2 — Paragraphe 9, dernière ligne
Ajouter : **Banister Shoal** et **Old Rue Bank**, recouverts respectivement d'au moins 14,1 m (46 pi) et 10,1 m (33 pi) d'eau, dénomment deux hauts-fonds isolés gisant à 1 mille au SW et à 1,2 mille au Sud de l'extrémité Sud de Bird Island. Un autre haut-fond, recouvert d'au moins 8,5 m (28 pi) d'eau, gît à 0,3 mille au NE de Banister Shoal.

(N2012-04.9)

Chapitre 5 — Paragraphe 20
Supprimer : — *consulter l'Annexe.*
Remplacer par : . Ce quai n'est plus entretenu par le *Department of Transportation and Works* du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. L'utilisation se fait à vos risques et périls.

(N2012-05.0)

ANNEXE — Plan de navigation, près du haut de la page A-2
Supprimer : ou le Centre secondaire de sauvetage maritime (MRSC)

(N2012-05.1)

ANNEXE — Plan de navigation, page A-2
Supprimer : Centre secondaire de sauvetage maritime de St. John's
Remplacer par : Centre conjoint de coordination de sauvetage de Halifax

(N2012-05.2)

ANNEXE — Tableau des limites de charge et des charges maximales des essieux au quai
Supprimer tous les renseignements concernant Grand Bruit.

(N2012-05.3)

INDEX — Après « Banc de Saint-Pierre, C1/P53 »
Insérer : Banister Shoal, C2/P9

(N2012-05.4)

INDEX — Après « Old Man Hill, C5/P6 »
Insérer : Old Rue Bank, C2/P9

(N2012-05.5)

PARTIE 4
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

ATL 108 — Golfe du Saint-Laurent (partie Sud-Ouest), première édition, 2006 —

Chapitre 2 — Après le paragraphe 73

Insérer : 73.1 Des **récifs** artificiels, submergés de 4,4 m d'eau, ont été aménagés à 1,4 mille au NW du cap Gridley. L'objectif de l'implantation de ces récifs est de mettre en valeur le milieu marin en rétablissant et en améliorant la productivité et la biodiversité marine.

(Q2010-034.1)

Chapitre 2 — Attenant au paragraphe 73.1, ajouter le pictogramme d'avertissement.

(Q2010-034.2)

Chapitre 4 — Après le paragraphe 217

Insérer : 217.1 Des **récifs** artificiels sous-marins ont été aménagés dans différents secteurs situés entre la pointe Smith et la pointe de Paspébiac. L'objectif de l'implantation de ces récifs est de mettre en valeur le milieu marin en rétablissant et en améliorant la productivité et la biodiversité marine.

(Q2012-017.1)

Chapitre 4 — Attenant au paragraphe 217.1, ajouter le pictogramme d'avertissement.

(Q2012-017.2)

Chapitre 4 — Paragraphe 311 (ré : correction émise dans l'Édition mensuelle n° 3/2009)

Supprimer : (2007) de 10,5 m

Remplacer par : de 10,6 m (2011)

(Q2012-017.3)

Chapitre 4 — Paragraphe 311 (ré : correction émise dans l'Édition mensuelle n° 3/2009)

Supprimer : de 8,6 m

Remplacer par : de 8,1 m (2011)

(Q2012-017.4)

ATL 109 — Golfe du Saint-Laurent (partie Nord-Est), première édition, 2006 —

Aux versos des couvertures avant et arrière

Supprimer : **Garde côtière canadienne**

(N2012-03.2)

Chapitre 2 — Après le paragraphe 37 (ré : correction émise dans l'Édition mensuelle n° 12/2006)

Insérer : 38 Une **rampe de mise à l'eau** se trouve dans le secteur de la **baie Chevalier** (*51°26'N, 57°38'W*).

(Q2012-008.1)

Chapitre 2 — Paragraphe 99, après « une bande noire. »

Ajouter : Une **bouée lumineuse** de mi-chenal (*1539.15*), *STAUG*, est mouillée à l'extrémité Est de cet alignement.

(Q2012-008.2)

PARTIE 4
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Chapitre 3 — Paragraphe 74

Supprimer : Centre de sauvetage maritime de Saint John's (*MRSC*)

Remplacer par : Centre conjoint de coordination de sauvetage (*JRCC*) à Halifax

(N2012-03.3)

Chapitre 4 — Paragraphe 43

Supprimer : Centre secondaire de sauvetage maritime (*MRSC*) à Saint John's

Remplacer par : Centre conjoint de coordination de sauvetage (*JRCC*) à Halifax

(N2012-03.4)

ANNEXE — Plan de route

Supprimer : **MRSC ST. JOHN'S**

(N2012-03.5)

ATL 110 — Fleuve Saint-Laurent — Cap Whittle/Cap Gaspé aux Escoumins et île d'Anticosti, troisième édition, 2011 —

Chapitre 1 — Paragraphe 280

Supprimer : Nord

Remplacer par : SW

(Q2011-045.1)

Chapitre 1 — Aux environs du paragraphe 283

Annuler le **Tableau 1.3 Quais du port de Sept-Îles** et le remplacer par le nouveau **Tableau 1.3 Quais du port de Sept-Îles** qui est annexé dans la **Partie 4** de cette édition mensuelle.

Tableau **Quais du port de Sept-Îles – Format PDF** – http://www.notmar.gc.ca/fra/services/notmar/atl_110_may_2012.pdf ou

GIF format – http://www.notmar.gc.ca/fra/services/notmar/atl_110_may_2012.jpg

(Q2011-045.2)

Chapitre 1 — Supprimer le paragraphe 288

Remplacer par : 288 Le *quai des Pétroliers* (poste n° 8) est relié par une passerelle à une jetée qui s'appuie sur l'extrémité Nord du poste n° 7. Ce quai sur pilotis, long de 98 m, est prolongé de 55 m vers l'Ouest par des ducs d'Albe. Se référer à la rubrique *Réglementation* pour les conditions d'accostage. On retrouve sur le côté Nord de la jetée deux autres ducs d'Albe servant pour l'accostage (poste n° 9).

(Q2011-045.3)

Chapitre 1 — Après le paragraphe 289

Insérer : 289.1 Le *quai des Croisières* (poste n° 12) est un quai en forme de T servant de terminal de croisière. Il est relié à l'extrémité SW du *quai Monseigneur Blanche* (postes n° 14 et 15). Ce quai, long de 116 m, est prolongé de 71 m vers l'Ouest par un duc d'Albe portant un **feu** (privé). Ce quai est aussi prolongé de 128 m vers l'Est par deux ducs d'Albe. Des passerelles relient tous les ducs d'Albe.

(Q2011-045.4)

Chapitre 1 — Attenant au paragraphe 289.1, ajouter les pictogrammes de quai et de feu.

(Q2011-045.5)

PARTIE 4
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

ATL 111 — Fleuve Saint-Laurent — Île Verte à Québec et fjord du Saguenay, troisième édition, 2007 —

Chapitre 1 — Supprimer le paragraphe 106

Remplacer par : 106L'île **aux Coudres** a près de 6 milles de long et une largeur moyenne de 2 milles; son altitude est de 100 m. Le rivage NW de l'île s'élève abruptement pour former des falaises hautes de 30 m.

(Q2012-006.1)

Chapitre 1 — Paragraphe 108, après « Ce qui offre une profondeur de » (ré : correction émise dans l'Édition mensuelle n° 4/2010)

Supprimer : 5,5 m

Remplacer par : 5,3 m

(Q2012-006.2)

Chapitre 1 — Paragraphe 110

Supprimer : une tour qui s'élève sur l'extrémité du

Remplacer par : la structure de la rampe mobile du traversier qui est à l'extrémité SSE du

(Q2012-006.3)

Chapitre 2 — Paragraphe 51, après « en mauvais état »

Insérer : et découvrant par endroits

(Q2012-006.4)

Chapitre 2 — Paragraphe 108, après « jetée enrochée »

Insérer : immédiatement en aval de ce feu

(Q2012-006.5)

Chapitre 2 — Paragraphe 121, après « Deux **feux blancs** »

Insérer : et deux **racons** ((—) et (—•••))

(Q2011-091.1)

Chapitre 3 — Paragraphe 62

Supprimer : proximité de l'édifice d'un phare désaffecté

Remplacer par : proximité d'un édifice surmonté d'une tour blanche avec partie supérieure rouge qui est un phare désaffecté

(Q2012-006.6)

Chapitre 3 — Paragraphe 104

Supprimer : à 7,2

(Q2012-006.7)

Chapitre 3 — Supprimer le paragraphe 132

Remplacer par : 132Le **haut-fond de la Grosse Île**, qui s'étend sur 1,1 mille en direction NE-SW, est une barre rocheuse recouverte de 2,5 m d'eau et située à 0,5 mille au Sud du quai de la Grosse Île. La **batture Sainte-Marguerite** est une vaste zone isolée constituée de petits fonds rocheux qui s'étend au Sud des îles La Sottise et Sainte-Marguerite, et qui assèche à marée basse.

(Q2012-006.8)

Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 05/2012

PARTIE 4
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

- ATL 112 — Fleuve Saint-Laurent — Cap-Rouge à Montréal et rivière Richelieu, troisième édition, 2009 —
- Chapitre 1 — Paragraphe 21, après « débordent la rive »
Insérer : ; d'autres **émissaires** sont situés à 1 mille au NW de la
pointe à Basile (Q2012-003.1)
- Chapitre 3 — Paragraphe 58
Supprimer : et couverts lorsque le niveau de l'eau est élevé
Remplacer par : et recouverts respectivement de 0,5 m et 1,9 m d'eau (Q2012-004.1)
- ATL 120 — Labrador, Camp Islands à Hamilton Inlet (y compris Lake Melville), première édition, 2004 —
- Aux versos des couvertures avant et arrière
Supprimer : **Garde côtière canadienne** (N2012-03.6)
- ANNEXE — Plan de route
Supprimer : **MRSC ST. JOHN'S** (N2012-03.7)
- ATL 121 — Labrador, Hamilton Inlet à Cape Chidley (y compris Button Islands et Gray Strait), première édition, 2004 —
- Aux versos des couvertures avant et arrière
Supprimer : **Garde côtière canadienne** (N2012-03.8)
- ANNEXE — Plan de route
Supprimer : **MRSC ST. JOHN'S** (N2012-03.9)
- CEN 305 — Lac Huron, St. Marys River, Lac Supérieur, première édition, 2000 —
- Chapitre 1 — Paragraphe 1.6, après « *Phelps-Collins ANGB, Alpena,* » (ré : correction émise dans l'Édition mensuelle n° 11/2004)
Chapitre 2 — Paragraphe 2.6, après « *Phelps-Collins ANGB, Alpena,* » (ré : correction émise dans l'Édition mensuelle n° 11/2004)
Supprimer : *Mich.*
Remplacer par : *MI* (C2012-018.01)
- Chapitre 1 — Avant le paragraphe 3
Ajouter :  **Avertissement.** — (C2012-018.02)
- Chapitre 1 — Supprimer le paragraphe 7
Remplacer par : *La zone de Services de trafic maritime (STM) de Sarnia comprend les eaux canadiennes entre le feu de Long Point, dans le lac Érié, et l'extrémité Sud de De Tour Passage, dans le lac Huron. Pour plus de renseignements sur ces services, consulter les Aides radio à la navigation maritime (Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, lac Winnipeg et l'Arctique de l'Est) à http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/SCTM_Aides_radio.* (C2012-018.03)

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 05/2012**

**PARTIE 4
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES**

- Chapitre 1 — Paragraphe 9, après « sur les zones de contrôle, consulter »
Supprimer : le fascicule *CEN 300 — Renseignements généraux, Grands Lacs*
Remplacer par : l'Édition annuelle des *Avis aux navigateurs* (C2012-018.04)
- Chapitre 1 — Supprimer le paragraphe 26
Remplacer par : ²⁶Des points d'appel de la *zone de Services de trafic maritime de Sarnia* pour les navires montants et descendants se trouvent dans le chenal du lac Huron. Ces points d'appels sont obligatoires en vertu du *Règlement sur la sécurité de la navigation dans les rivières St. Clair et Détroit. (Pour plus de renseignements, consulter les Aides radio à la navigation maritime : Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, lac Winnipeg et l'Arctique de l'Est.)* (C2012-018.05)
- Chapitre 1 — Supprimer le paragraphe 35
Remplacer par : ³⁵Un point d'appel de la *zone de Services de trafic maritime de Sarnia* pour les navires descendants se trouve par *43°10'N. (Pour plus de renseignements, consulter les Aides radio à la navigation maritime : Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, lac Winnipeg et l'Arctique de l'Est.)* (C2012-019.01)
- Chapitre 1 — Supprimer le paragraphe 54. (C2012-019.02)
- Chapitre 1 — Paragraphe 107, après « indicatif d'appel *VBE* »
Supprimer : « (consulter les... Grands Lacs). »
Remplacer par : *. (Pour plus de renseignements, consulter les Aides radio à la navigation maritime : Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, lac Winnipeg et l'Arctique de l'Est.)* (C2012-019.03)
- Chapitre 1 — Paragraphe 108, après « embarcations de plaisance. »
Supprimer : « Les plaisanciers peuvent ... 1-888-CAN-PASS. » (C2012-019.04)
- Chapitre 1 — Supprimer le paragraphe 140
Remplacer par : ¹⁴⁰Un point d'appel de la *zone de Services de trafic maritime de Sarnia* pour les navires montants et descendants se trouve à l'WSW du *feu de Point Clark. (Pour plus de renseignements, consulter les Aides radio à la navigation maritime : Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, lac Winnipeg et l'Arctique de l'Est.)* (C2012-019.05)
- Chapitre 1 — Paragraphe 217, après « et Sauble Falls (*consulter le* »
Supprimer : *Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux*
Remplacer par : *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments* (C2012-019.06)

PARTIE 4
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

- Chapitre 1 — Paragraphe 221, après « autrefois d'une réserve »
Supprimer : indienne
Remplacer par : des Premières nations (C2012-020.01)
- Chapitre 2 — Supprimer le paragraphe 5
Remplacer par : *La zone de Services de trafic maritime (STM) de Sarnia comprend les eaux canadiennes entre le feu de Long Point, dans le lac Érié, et l'extrémité Sud de De Tour Passage, dans le lac Huron. Pour plus de renseignements sur ces services, consulter les Aides radio à la navigation maritime (Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, lac Winnipeg et l'Arctique de l'Est) à http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/SCTM_Aides_radio.* (C2012-020.02)
- Chapitre 2 — Paragraphe 41, après « et un village »
Supprimer : indien
Remplacer par : des Premières nations (C2012-020.03)
- Chapitre 2 — Paragraphe 42, après « du village »
Supprimer : indien
Remplacer par : des Premières nations (C2012-020.04)
- Chapitre 2 — Paragraphe 43, après « large du village »
Supprimer : indien
Remplacer par : des Premières nations (C2012-020.05)
- Chapitre 2 — Supprimer le paragraphe 109
Remplacer par : *109 Un point d'appel de la zone de Services de trafic maritime de Sarnia pour les navires montants et descendants se trouve au SW du feu de Great Duck Island. (Pour plus de renseignements, consulter les Aides radio à la navigation maritime : Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, lac Winnipeg et l'Arctique de l'Est.)* (C2012-021.01)
- Chapitre 3 — Paragraphe 21, après « indicatif d'appel Coast Guard »
Supprimer : *Group*
Remplacer par : *Sector* (C2012-021.02)
- Chapitre 3 — Paragraphe 22, après « Thunder Bay Radio. »
Supprimer : « (Consulter les ... Lacs.) »
Remplacer par : *(Pour plus de renseignements, consulter les Aides radio à la navigation maritime : Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, lac Winnipeg et l'Arctique de l'Est.)* (C2012-021.03)

Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 05/2012

PARTIE 4
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Chapitre 3 — Avant le paragraphe 28

Ajouter :  **Avertissement.** —

(C2012-021.04)

Chapitre 3 — Paragraphe 28, après « en raison de la »

Supprimer : vitesse excessive

Remplacer par : **vitesse excessive**

(C2012-021.05)

Chapitre 3 — Paragraphe 32

Supprimer : « Un point d'appel des Services ... *aux navigateurs.* »

Remplacer par : Un point d'appel de la *zone de Services de trafic maritime de Sarnia* pour les navires montants et descendants se trouve à la hauteur du feu de *De Tour Reef*. (*Pour plus de renseignements, consulter les Aides radio à la navigation maritime : Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, lac Winnipeg et l'Arctique de l'Est.*)

(C2012-022.01)

Chapitre 3 — Paragraphe 142, après « station de Thunder Bay »

Supprimer : « (*consulter ... Lacs.*) »

Remplacer par : . (*Pour plus de renseignements, consulter les Aides radio à la navigation maritime : Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, lac Winnipeg et l'Arctique de l'Est.*)

(C2012-022.02)

Chapitre 3 — Avant le paragraphe 172

Ajouter :  **Avertissement.** —

(C2012-022.03)

Chapitre 3 — Paragraphe 172, après « Des **conduites** de »

Supprimer : gaz naturel

Remplacer par : **gaz naturel**

(C2012-022.04)

Chapitre 3 — Paragraphe 175, après « Consulter le chapitre »

Supprimer : 2

Remplacer par : 4

(C2012-022.05)

Chapitre 4 — Paragraphe 25

Annuler la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 03/2003.

(C2012-023.01)

Chapitre 4 — Supprimer le paragraphe 44

Remplacer par : ⁴⁴La Première nation des Ojibways de Batchewana comprend la réserve de Goulais Bay (15A) dont Goulais Mission fait partie.

(C2012-023.02)

Chapitre 4 — Paragraphe 122, après « radio de Thunder Bay radio. »

Supprimer : « (*Les détails sont ... et Grands Lacs.*) »

Remplacer par : (*Pour plus de renseignements, consulter les Aides radio à la navigation maritime : Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, lac Winnipeg et l'Arctique de l'Est.*)

(C2012-023.03)

PARTIE 4
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Chapitre 4 — Paragraphe 174, après « quai à minerai, »

Supprimer : « était en ruine en 1999. »

Remplacer par : est en ruine. Seules des rangées de pieux subsistent (2010).

(C2012-031.01)

Chapitre 4 — Supprimer le paragraphe 175.

(C2012-031.02)

Chapitre 5 — Paragraphe 107

Supprimer : La réserve indienne n° 50 de Pic River se trouve des

Remplacer par : La Première nation de Pic River des Ojibways a une réserve qui occupe les

(C2012-023.04)

Chapitre 6 — Paragraphe 108, après « réserve »

Supprimer : indienne Pays Plat n° 51

Remplacer par : n° 51 de la Première nation de Pays Plat

(C2012-023.05)

Chapitre 6 — Supprimer les paragraphes 145 à 148

Remplacer par :	<p>¹⁴⁵ La compagnie <i>Domtar</i> a exploité, jusqu'en 1988, un quai près de l'extrémité NE des terrains de l'usine servant à l'expédition et à la réception; depuis ce temps, le quai a été démonté. Une chaussée (<i>48°56'29"N, 88°14'43"W</i>), qui reliait l'ancien quai à la rive, existe toujours.</p>	
	<p>¹⁴⁶ Avertissement. — Il y a des indices de pieux submergés, vestiges du quai, dans la partie SE de la chaussée. Les navigateurs doivent se tenir à 0,1 mille au large de l'usine de la <i>Domtar</i>.</p>	
	<p>¹⁴⁷ Une prise d'eau submergée déborde la rive à courte distance à l'Ouest de la chaussée. Un caisson submergé, couvert de 34 pieds (10,4 m) d'eau, se trouve à 0,2 mille au NE, à l'extrémité de la prise d'eau.</p>	
	<p>¹⁴⁸ <i>Red Rock Marina</i> est un port de plaisance situé au NW de la chaussée. Deux brise-lames forment un bassin rectangulaire. L'entrée, dans l'angle NW, est balisée par des feux privés. On n'effectue aucune réparation à cet endroit.</p>	
	<p>^{148.1} North Trout Creek se déverse dans Nipigon Bay à 0,1 mille à l'Ouest du port de plaisance. Une prise d'eau potable déborde la rive de 0,4 mille en direction NNE depuis l'entrée Nord du ruisseau.</p>	

(C2012-036.01)

Chapitre 7 — Paragraphe 12, après « sont décrits dans le chapitre »

Supprimer : 3

Remplacer par : 6

(C2012-023.06)

Chapitre 7 — Supprimer le paragraphe 263

Remplacer par : ²⁶³ L'aéroport de Thunder Bay est situé au SW de Thunder Bay. Du lac, le feu aéronautique tournant peut être masqué par les lumières de la ville. Un **radiophare** aéromaritime (*48°20'48"N, 89°26'01"W*) transmet sur la fréquence 332 kHz son identification Morse « QT » (— • — —).

(C2012-028.01)

Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 05/2012

PARTIE 4
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Chapitre 7 — Paragraphe 273, après « renseignements aux navigateurs »

Supprimer : « *(pour obtenir ... Grands Lacs.)* »

Remplacer par : . *(Pour plus de renseignements, consulter les Aides radio à la navigation maritime : Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, lac Winnipeg et l'Arctique de l'Est.)*

(C2012-028.03)

INDEX — Après « North Sandy Island, 57 »

Insérer : North Trout Creek, 90

(C2012-036.02)

CEN 307 — North Channel (lac Huron), première édition, 2000 —

Chapitre 1 — Paragraphe 2, après « pour embarcations »

Supprimer : , mais Little Current est le seul port doté d'installations pour les bâtiments plus grands.

Remplacer par : . La rive Ouest de Frazer Bay comprend deux installations pouvant accueillir des vraquiers.

(C2012-029.01)

Chapitre 1 — Paragraphe 71, après « Un »

Insérer : ancien

(C2012-029.02)

Chapitre 1 — Après le paragraphe 102

Supprimer : *Cartes*

Remplacer par : *Carte*

(C2012-029.03)

Chapitre 1 — Paragraphe 119, après « de la réserve »

Supprimer : indienne n° 24

Remplacer par : n° 24 de la *Première nation*

(C2012-029.04)

Chapitre 5 — Paragraphe 59, après « Bald Rock. Le »

Supprimer : **rocher** Est du groupe émerge de 2 pieds (0,6 m)

Remplacer par : **rocher** Ouest de ce groupe découvre de 2 pieds (0,6 m)

(C2012-024.01)

Chapitre 5 — Paragraphe 65, après « Island. Un **rocher**, »

Supprimer : émergeant de 2 pieds (0,6 m)

Remplacer par : découvrant de 3 pieds (0,9 m)

(C2012-024.02)

Chapitre 5 — Paragraphe 108, après « atteint une hauteur de »

Supprimer : 100 pieds (30 m)

Remplacer par : 90 pieds (27,4 m)

(C2012-024.03)

Chapitre 5 — Paragraphe 181, après « atteint une hauteur de »

Supprimer : 8 pieds (2,4 m)

Remplacer par : 3 pieds (0,9 m)

(C2012-024.04)

Chapitre 5 — Paragraphe 246, après « atteignent une hauteur de »

Supprimer : 134 pieds (41 m)

Remplacer par : 138 pieds (42 m)

(C2012-024.05)

Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 05/2012

PARTIE 4
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Chapitre 5 — Paragraphe 268, après « **épave**, émergeant de »

Supprimer : 7 pieds (2,1 m)

Remplacer par : 5 pieds (1,5 m)

(C2012-024.06)

CEN 308 — Canal Rideau et rivière des Outaouais, première édition, 2003 —

Chapitre 2 — Paragraphe 38, après « hauteur libre de »

Supprimer : 31 pieds (9,4 m)

Remplacer par : 33 pieds (10,1 m)

(C2012-025.01)

Chapitre 3 — Paragraphe 3, après « des hauteurs libres de »

Supprimer : 6 et 7 pieds (1,8

Remplacer par : 5 et 7 pieds (1,5

(C2012-025.02)

Chapitre 3 — Paragraphe 9, après « apparent et d'une hauteur de »

Supprimer : 160 pieds (49 m)

Remplacer par : 184 pieds (56 m)

(C2012-025.03)

Chapitre 3 — Paragraphe 15, après « hauteur de chute de »

Supprimer : 5,7 pieds (1,7 m)

Remplacer par : 6 pieds (1,7 m)

(C2012-026.01)

Chapitre 3 — Paragraphe 38, après « Beckwith, à 0,3 M plus loin, laisse une hauteur libre de »

Supprimer : 6 pieds (1,8 m)

Remplacer par : 5 pieds (1,5 m)

(C2012-026.02)

Chapitre 3 — Attenant au paragraphe 132, ajouter le pictogramme d'avertissement.

(C2012-027.01)

Chapitre 3 — Supprimer le paragraphe 147

Remplacer par : ¹⁴⁷Plusieurs **câbles aériens à haute tension** traversent le canal. Un **pont-route**, laissant une hauteur libre de 27 pieds (8,2 m), enjambe le canal à quelque 0,4 mille au Sud de l'entrée.

(C2012-027.02)

Chapitre 4 — Paragraphe 11, après « de 7,7 pieds »

Supprimer : (2,4 m)

Remplacer par : (2,3 m)

(C2012-030.01)

Chapitre 4 — Paragraphe 114, après « une hauteur libre de »

Supprimer : 22 pieds (6,7 m)

Remplacer par : 27 pieds (8,2 m)

(C2012-030.02)

Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 05/2012

PARTIE 4
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

- Chapitre 5 — Paragraphe 11, après « de nombreux **pieux** »
Supprimer : « isolés au large de la rive au Nord ... capricieux au Nord. »
Remplacer par : et caissons isolés au large de la rive au NNW de
Britannia Yacht Club ainsi que des **rapides** dangereux et
des courants imprévisibles au Nord.
(C2012-032.01)
- Chapitre 6 — Paragraphe 177, après « un peu la vie des sorciers et des »
Supprimer : indiens
Remplacer par : peuples autochtones
(C2012-037.01)
- Chapitre 6 — Paragraphe 178, après « route qu'utilisait les »
Supprimer : indiens
Remplacer par : peuples autochtones
(C2012-037.02)
- Chapitre 9 — Supprimer le paragraphe 18
Remplacer par : ¹⁸Le quai à Pointe-Fortune est en ruine.
(Q2011-080.1)
- Chapitre 9 — Attenant au paragraphe 18, supprimer le pictogramme de quai.
(Q2011-080.2)
- Chapitre 9 — Après le paragraphe 19 (ré : correction émise dans l'Édition mensuelle n° 5/2006)
Insérer : ²⁰ On retrouve, le long du rivage à Pointe-
Fortune, des installations nautiques et plusieurs
pontons qui débordent la rive.
(Q2011-080.3)
- Chapitre 9 — Paragraphe 30
Supprimer : libre minimale de 8 m
Remplacer par : libre de 7,3 m
(Q2011-088.1)
- Chapitre 9 — Paragraphe 30
Supprimer : 4 m
Remplacer par : 4,6 m
(Q2011-088.2)

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 05/2012**

**PARTIE 5
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au- dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	--	--

TERRE-NEUVE

510.1	Port Kirwan - Bouée lumineuse MK2	46 58 10 52 54 41	Q R	1s	Espar rouge, marquée "MK2".	À longueur d'année. Carte:4845 Éd. 05/12(N12-007)
515.51	Renews, quai	46 55 21.9 52 56 00.6	Fl R	4s	2	Mât.	À longueur d'année. Carte:4844 Éd. 05/12(N12-006)

ATLANTIQUE

20	Sand Bar Ledge - Bouée lumineuse XN2	Au large de l'extrémité Nord des roches. 44 38 00.1 66 44 33.7	Fl R	4s	Rouge, marquée "XN2".	À longueur d'année. Carte:4342 Éd. 05/12 (F12-009)
225	Southwest Ledge (Brier Island) - Bouée lumineuse M2	Au large de l'extrémité Ouest de la barre rocheuse. 44 10 09 66 27 12	Fl R	4s	Rouge, marquée "M2".	À longueur d'année. Carte:4118 Éd. 05/12 (F12-008)
638 H3508	Drum Head	Extrémité du brise- lames. 45 08 43.2 61 36 09.2	Fl R	4s	4.2	4	Mât cylindrique, marque de jour triangulaire rouge et blanche, triangle rouge au centre. 3.6	Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier. Carte:4234 Éd. 05/12 (G12-026)
845.7 H857.5	Breton Cove - alignement	46 26 41.2 60 27 38.7	F Y	7.2	16	Tour à claire-voie carrée, marque de jour blanche, bande verticale rouge. 5.0	Visible sur l'alignement. Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier. Carte:4367 Éd. 05/12 (G12-024)
845.8 H857.51		290°59' 80.2m du feu antérieur.	F Y	10.7	16	Tour à claire-voie carrée, marque de jour blanche, bande verticale rouge. 10.1	
927 H1292	Biglow Point - alignement	Sur la pointe, à l'Est de la pointe 45 51 16 63 40 56	F G	15.1	16	Tour à claire-voie carrée, marque de jour blanche, bande verticale rouge. 5.0	Visible sur l'alignement. Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier. Carte:4498 Éd. 05/12 (G10-196)
928 H1292.1		160°32' 479.1m du feu antérieur.	F G	28.2	16	Tour à claire-voie carrée, marque de jour blanche, bande verticale rouge. 11.1	

Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 05/2012

PARTIE 5
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au- dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	--	--

ATLANTIQUE

1006	Nine Mile Creek, quai	Extrémité du coin Sud du quai. 46 08 53 63 13 03.7	Fl W	4s	5.4	5	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rectangulaire rouge et blanche, triangle rouge au centre. 5.0	Lum. 1 s; obs. 3 s Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.	Carte:4466 Éd. 05/12 (G12-047)
1027.425	Egmont Bay - Bouée lumineuse Nord DJ15	46 33 21.2 64 05 38.5	Fl G	4s	Verte, marquée "DJ15".	Saisonnier.	Carte:4905 Éd. 05/12 (G10-179)
1264.7 H1552	Miscou Island Racon -- (K) Bandes X & S	Sur la pointe Birch. 48 00 33.7 64 29 34.7	Oc W	5s	24.5	12	Tour octogonale blanche. 25.3	Lum. 4 s; obs. 1 s. À longueur d'année.	Carte:4486 Éd. 05/12 (G12-048)
1273.5 H1564.2	Shippegan Island, quai Ouest	Sur le coin NW. du quai. 47 53 00.2 64 34 32	Iso W	2s	4.2	5	Mât de révérence, marque de jour carrée verte, blanche et noire. 10.0	Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.	Carte:4913 Éd. 05/12 (G12-050)
1274.1 H1559	Harper Point	Côté Ouest de l'entrée du havre Miscou. 47 53 38.6 64 34 39.7	Fl G	4s	3.7	4	Mât de révérence, marque de jour carrée verte, blanche et verte. 3.6	Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.	Carte:4913 Éd. 05/12 (G12-056)
1274.2	Miscou, quai	Extrémité du quai. 47 53 40.1 64 34 37.5	Iso R	2s	4.9	3	Mât de révérence, marque de jour triangulaire rouge et blanche, triangle rouge au centre. 3.7	Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.	Carte:4913 Éd. 05/12 (G12-046)
1963 H2326	Pont de Québec	Au centre du pont, côté Est. 46 44 44.2 71 17 16.2	Iso G	2s	54.1	15	Sur le pont.	Visible de l'Est À longueur d'année.	Carte:1316 Éd. 05/12 (Q12-045)
1963.1	Pont de Québec	Au centre du pont, côté Ouest 46 44 44 71 17 17	Iso G	2s	50.3	7	Sur le pont.	Visible de l'Ouest À longueur d'année.	Carte:1316 Éd. 05/12 (Q12-046)

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 05/2012**

**PARTIE 5
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu		Hau- teur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nom- nale	Description ----- Hauteur en mètres au- dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	-------------------------	--	---	------------------------	--	--

ATLANTIQUE

1963.4	Pont de Québec - Nord	46 44 50.1 71 17 19.6	F	R	27.6	Sur le pont.	Entretenu par le C.N.R. Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année.	Carte:1316 Éd. 05/12 (Q12-041)
1963.41	Pont de Québec - Nord	46 44 47.6 71 17 18.1	F	W	47.0	Sur le pont.	Entretenu par le C.N.R. Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année.	Carte:1316 Éd. 05/12 (Q12-042)
1963.42	Pont de Québec - Sud	46 44 40.6 71 17 14	F	W	46.9	Sur le pont.	Entretenu par le C.N.R. Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année.	Carte:1316 Éd. 05/12 (Q12-043)
1963.43	Pont de Québec - Sud	46 44 38.2 71 17 12.6	F	R	28.3	Sur le pont.	Entretenu par le C.N.R. Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année.	Carte:1316 Éd. 05/12 (Q12-044)
1975 H2336.1	Route Saint- Antoine - alignement	Côté Ouest de la Pte. du Chalet des Phares. 46 39 57.9 71 35 02.3	F	G	10.1	17	Tour blanche, partie supérieure rouge, marque de jour orange, bande verticale noire. 7.6	Visible sur l'alignement. Feu de secours. À longueur d'année.	Carte:1315 Éd. 05/12 (Q12-066, 067)
1976 H2335.9		Côté Est de la Pte. du Chalet des Phares. 071°56' 250.1m du feu antérieur.	F	G	16.8	17	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange, bande verticale noire. 15.8	Visible sur l'alignement. Feu de secours. À longueur d'année.	
2075 H2386	Traverse amont de Bécancour - alignement	Sur la rive Sud. 46 23 20.8 72 23 42.8	F	G	11.5	17	Tour cylindrique, marque de jour lattée orange, bande verticale noire. 7.0	Visible sur l'alignement. Feu de secours. À longueur d'année.	Carte:1313 Éd. 05/12 (Q12-055)
2076 H2386.1		075°47' 669m du feu antérieur.	F	G	21.3	17	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange, bande verticale noire. 17.1	Visible sur l'alignement. Feu de secours. À longueur d'année.	

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 05/2012**

**PARTIE 5
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au- dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	--	--

ATLANTIQUE

2125 H2402		46 16 05.5 72 41 43.2	F G	12.2	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange, bande verticale noire. 4.9	Visible sur l'alignement. Mode de secours. Réflecteur radar. Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année.
2125.1	Pointe-du-Lac - alignement		Iso Y	2s	12.1	5	Tour à claire-voie carrée. 4.8	Visible 360°. À longueur d'année.
2126 H2402.1		056°08' 2264.1m des feux antérieurs.	F G	49.1	Tour à claire-voie blanche, marque de jour orange, bande verticale noire. 33.9	Visible sur l'alignement. Mode de secours. Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année.
2177 H2422		Sur la rive Sud. 46 03 32.4 73 03 21.6	F G	13.1	15	Tour carrée blanche, marque de jour orange, bande verticale noire. 8.1	Visible sur l'alignement Feu de secours. À longueur d'année.
2177.1	Sainte-Anne-de- Sorel - alignement		F G	14.2	5	Tour carrée blanche. 9.7	Visible 360°. Mode de secours. À longueur d'année.
2178 H2422.1		231°51' 771m des feux antérieurs.	F G	30.7	15	Tour à claire-voie tripode, marque de jour orange, bande verticale noire. 25.2	Visible sur l'alignement. Feu de secours. À longueur d'année.
2282 H2452		Abords du rivage. 45 53 05.4 73 12 57.9	F G	17.1	13	Tour à claire-voie, marque de jour lattée orange, bande verticale noire. 13.2	Visible sur l'alignement. Mode de secours. À longueur d'année.
2283 H2452.1	Route de l'île Saint-Ours - alignement	182°22' 670.3m du feu antérieur.	F G	33.0	13	Tour à claire-voie carrée, marque de jour lattée orange, bande verticale noire. 18.6	Visible sur l'alignement. Mode de secours. À longueur d'année.
2283.1			F G	32.7	5	Tour à claire-voie carrée. 18.3	Visible de 066°20' à 112°23' par l'E. Mode de secours.

**Carte:1312
Éd. 05/12 (Q12-058, 059, 060)**

**Carte:1312
Éd. 05/12 (Q12-057)**

**Carte:1311
Éd. 05/12 (Q12-056)**

Avis aux Navigateurs - Édition mensuelle de l'Est
Édition 05/2012

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
RAPPORT D'INFORMATION MARITIME ET FORMULAIRE DE SUGGESTION

Nom du navire ou de l'expéditeur..... Date.....

Adresse de l'expéditeur:
Numéro Rue

Ville:..... Prov. / Pays:..... Code Postal/ Zip Code :.....

Tél. / Téléc. / Courriel de l'expéditeur (si approprié):

Date de l'observation: Heure (UTC):.....

Position géographique:

Coordonnées de la position: Lat: Long:

Méthode de positionnement: DGPS GPS avec WAAS GPS Radar Autre

Système de référence géodésique utilisé: WGS 84 NAD 27 Autre

Exactitude estimée de la position:

N°. de la carte:..... Informations: NAD 27 NAD 83

Édition de la carte:..... Dernière correction appliquée:

Publications en cause: (mentionner le volume et la page).....

*Détails aux complets (*joindre au besoin des feuilles supplémentaires*)

Les navigateurs sont priés d'aviser les autorités responsables quand des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation sont découverts, des changements sont observés des aides à la navigation, ou des corrections aux publications sont vues pour être nécessaires.

Dans le cas des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation, il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.

Les rapports devraient être transmis au Centre de Services des Communications et Trafic Maritime (SCTM) le plus proche et confirmés par écrit à une des adresses suivantes:

Directeur, Systèmes à la navigation
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

atn-aln@dfo-mpo.gc.ca

OU

Hydrographe fédéral
Service hydrographique du Canada
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation, ou lorsque des corrections aux "Instructions Nautiques" semblent être nécessaires.

CHSINFO@DFO-MPO.GC.CA

Si vous avez des questions générales sur les programmes ou des services de la Garde côtière canadienne, s'il vous plaît envoyez un courriel à l'adresse suivante: info@dfo-mpo.gc.ca
(Veuillez inclure votre code postal et votre adresse de courriel)